

## Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 mars 2021

**Présents** : Chantal SOUDON, Jean-Michel DONVAL, Jacqueline TOURBOT, Mickaël VAILLANT, Roland LE TOULLEC, Patrick LAURANS, Charles BOIS, Rémy JESTIN, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN, , Pompilia STOIAN, Mickaël THOMAS.

**Absente excusée** : Arihinatou KABA

Roland LE TOULLEC est désigné secrétaire de séance.

### **1/ Convention d'assistance technique de la Communauté de communes pour le programme d'entretien de la voirie pour 2021.**

Le Conseil décide de reconduire l'assistance de la Communauté de communes pour la mission de préparation d'un programme de travaux d'entretien et gros entretiens de voirie pour un coût forfaitaire de 794 €.

### **2/ Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de communes**

Rappel : Lors de sa séance du 11/02/2021, la Communauté a voté le lancement de la procédure de transfert de la compétence « organisation de la mobilité ».

Les Conseils municipaux des communes de la CCPLD doivent se prononcer sur ce transfert avant le 30 juin 2021.

☒ Le Conseil à l'unanimité, vote le transfert à la Communauté de communes de la compétence organisation de la mobilité.

### **3/ Retrait de la commune du service d'appui à l'ingénierie locale FIA du Conseil Départemental (Finistère Ingénierie Assistance)**

Rappel : la commune par délibération du 25 novembre 2016 a décidé de se faire conseiller par le FIA pour des projets touchant le domaine de la voirie. Quelques missions ont été confiées au FIA sur la sécurité au Centre bourg mais actuellement, ce service fait double emploi avec le service AMO proposé par la Communauté de communes.

☒ Le Conseil vote, à l'unanimité, le retrait de ce service.

### **4/ Vote du budget 2021 du lotissement « Lann Ar Merzher »**

Pour clôturer ce budget en 2021, il convient de reverser le solde définitif du budget du lotissement « Lann Ar Merzher » de 86 702.85 € au budget général de la commune.

☒ Vote à l'unanimité.

### **5/ Vote des taux d'imposition**

Rappel des taux de fiscalité directe locale :

➤ Taxe Foncière Bâti (part communale) : 14.59 % ➤ Taxe Foncière Bâti (part départementale) : 15.97 %

➤ Taxe Foncière Non Bâti (part communale) : 36.85 %

Conséquence de la suppression de la taxe d'habitation : le taux de la TFB de la commune sera désormais égal à la somme du taux communal et du taux départemental, soit 30.56 %

☒ Le Conseil vote, à l'unanimité : taxe foncière sur les propriétés bâties : **30.56 %**

taxe foncière sur les propriétés non bâties : **36.85 %**

## 6/ Affectation du résultat 2020 au budget général

L'arrêt des comptes 2020 de la commune fait ressortir un résultat de fonctionnement de 137 171.90 €.

☒ Le Conseil vote, à l'unanimité, son affectation en section investissement du budget primitif 2021.

## 7/ Vote du budget général de la commune

Voir schéma ci-après.

## 8/ Convention d'assistance technique (AMO) de la CCPLD pour le « lotissement 2022 »

☒ Vote à l'unanimité

## 8/Création du budget « lotissement 2022 »

Ce budget est alimenté pour 2022 par **une avance de 30 000 €** du budget général, destinée à faire face aux différentes **études** à lancer pour la réalisation de ce projet.